

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 2 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Sylvie VIDAL FABRE, Ghislaine COUSTAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Stéphanie PEYRAS, Viviane CAUQUIL PATURAL, Bruno GIRONA, Nadège MARTINEZ GIL, Claude LAFON

Absents excusés :

Absents : Mégane MOLINIER, Roxane CARLAC, Josian CABROL, Jacques SOULIGNAC

Représentés : Michel VIDAL par Jean-Luc GAZEL  
Cyril BOITTIER par Thomas FABRE  
Laurent CHARRAS par Sylvie VIDAL FABRE

**Delphine GAZEL** est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2025

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

- Demande de subventions
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Prix de l'eau et de l'assainissement 2026
- Transactions immobilières
- Transfère de la compétence d'Eclairage public à Hérault Energies
- Recensement population 2026
- Recherche et éradication de termites
- Convention de LEGS à la commune
- Périmètre Délimité des Abords
- Signalisation place publique
- Questions diverses

### **1 - Demande de subventions**

Monsieur le Maire précise au conseil que la MSP bénéficie depuis plusieurs années du soutien financier de la Fondation Privat, via la Fondation de France, dans le cadre du programme de marche adaptée « *On sport dehors* ». La Fondation de France a informés la maison de santé que, dans le cadre d'un mécénat, elle ne peut verser de subvention à une société.

Mme Roy, la responsable du pôle "Fondations à ancrage territorial" de la FdF a indiqué qu'il serait possible de verser la subvention (11 300 € pour 2024 et 2025) à une association loi 1901 ou à une collectivité territoriale.

N'ayant plus d'association au sein de la MSP, elle a envisagé de proposer à la mairie de Saint-Pons de recevoir la subvention pour le compte du projet.

La fondation de France demande la transmission de certains documents justificatifs, à fournir avant le 15 décembre de la délibération du conseil municipal, assurant la réalisation du projet « On sport dehors » en partenariat avec la MSP des Hauts Cantons (montant du soutien 11300€ pour le projet).

Monsieur le Maire propose au conseil de porter le projet pour le compte de la MSP et donc déposer une demande de subvention à la **Fondation de France**

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## 2 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent( soit 25 % ) , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité car elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant ainsi être engagées.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2026 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

### Budget principal

		Budget principal 2025	Crédits ouverts (25% du Budget Principal 2025)
2115	Terrains bâtis	16 000,00 €	4 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	677 000,00 €	169 250,00 €
21311	Bâtiments administratifs	40 000,00 €	10 000,00 €
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30 000,00 €	7 500,00 €
21318	Autres bâtiments publics	900 382,08 €	225 095,52 €
2152	Installations de voirie	160 000,00 €	40 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	210 469,00 €	52 617,25 €
21828	Autres matériels de transport	20 000,00 €	5 000,00 €
21838	Autre Matériel informatique	55 000,00 €	13 750,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres	16 862,40 €	4 215,60 €
<b>Total</b>		<b>2 135 713,48 €</b>	<b>533 928,37 €</b>

### Budget annexe de l'eau et assainissement

		Budget Eau 2025	Crédits ouverts (25% du Budget annexe eau 2025)
21531	Réseau d'adduction d'eau	646 971,60 €	161 742,90 €
21532	Réseau d'assainissement	610 800,00 €	152 700,00 €
<b>Total</b>		<b>1 257 771,60 €</b>	<b>314 442,90 €</b>

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

#### 4 - Prix de l'eau et de l'assainissement 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de voter les tarifs du service eau et assainissement pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs et met au vote les tarifs comme suit :

Abonnements	2025	2026	
Alimentation en diamètre 25	60,95 €	60,95 €	
Alimentation en diamètre 32	77,44 €	77,44 €	
Alimentation en diamètre 40	93,89 €	93,89 €	
Alimentation en diamètre 50	110,38 €	110,38 €	
Alimentation en diamètre 80	126,86 €	126,86 €	
Alimentation en diamètre 100	143,35 €	143,35 €	
			Coefficient de modulation
Consommation eau / m3	1,6000 €	1,6000 €	
Redevance Prélèvement / m3 (a)	0,0466 €	0,0466 €	
Redevance sur la consommation d'eau potable / m3 (a)	0,4300 €	0,3900 €	
Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable / m3 (a)	0,0500 €	0,0600 €	0,800
Redevance assainissement / m3	1,6200 €	1,6200 €	
Redevance pour Performance des systèmes d'assainissement collectif / m3 (a)	0,0300 €	0,0900 €	0,320
Total par m3 hors Abonnement	3,7766 €	3,8066 €	

(a) Cette redevance est reversée à l'Agence de l'eau

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

#### 5 – Transactions immobilières

- **Cession à titre gracieux d'une parcelle à la commune par M Stéphan MOLINIER**

Monsieur le Maire informe que Mr Stephan MOLINIER souhaite céder à titre gratuit une partie de la parcelle N°AB 103 à la commune.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est en surplomb du mur de soutènement de la voirie, appartenant à la commune et pourrait servir en cas de travaux. Récupérer la propriété de cet espace, facilitera grandement les interventions d'entretien de l'ouvrage à l'avenir.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

- **Campotel du Jaur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'historique de ce dossier :

- Que le conseil communautaire a délibéré afin de valider le principe de résiliation de la DSP signée avec l'association Familles Rurales pour la gestion du Campotel du Jaur ;
- Que le Conseil communautaire a approuvé le projet de protocole d'accord transactionnel valant résiliation du contrat de DSP signé en Février 2016 ;
- Que par courrier du 24 Février 2025 la commune de Saint-Pons de Thomières a indiqué à la communauté de communes le souhait de reprendre la gestion du Campotel du Jaur ;
- Que le Conseil Communautaire a délibéré le 10 avril 2025 afin de modifier l'intérêt communautaire pour enlever la gestion du Campotel de Saint Pons de Thomières.
- Que le Conseil Communautaire a délibéré le 10 avril 2025 afin de valider la rétrocession du bien à la commune de Saint-Pons de Thomières dès la fin du contrat de DSP.
- Que les biens ont été désaffectés et déclassés afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune
- Que la commune a un signer un bail dérogatoire afin de permettre le bon fonctionnement du Campôtél pour la saison estivale et sa réouverture.
- Que le conseil en date du 24 septembre 2025 avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier une convention de location-vente et la soumettre au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les négociations menées pour la location-vente et propose donc au Conseil Municipal de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer une convention de location-vente, qui intégrera plusieurs considérants de la part de la commune, présentés au conseil par M le Maire.

Après débat, proposition adoptée à la majorité. 3 abstentions

- **Cession à titre gracieux des deux parcelles à la commune par Hérault LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'engagement pris par la commune pour récupérer la voirie au sein de la résidence des Marbrières du Jaur.

Monsieur le Maire précise que la division foncière en vue de la cession des voiries sur la résidence la Marbrière a été réalisée.

Monsieur le Maire précise que le principe de cette cession a été validé par le conseil d'administration Hérault Logement en novembre 2025.

Monsieur le Maire précise que la voirie et ses réseaux ont été entièrement réhabilités par Hérault Logement

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'acquisition des parcelles et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

- **Cession à titre gracieux d'une parcelle à la commune par l'Hôpital Local**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la cession d'une parcelle par l'Hôpital local à la commune de Saint-pons de Thomières.

Monsieur le Maire précise que suite au découpage parcellaire réalisé par le géomètre, la parcelle cédée est la parcelle D 859 d'une surface de 1 492 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

- **Cession d'une parcelle à M Laurent JULIE par la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Laurent JULIE souhaite acquérir la parcelle AD 292 d'une surface de 400 m<sup>2</sup> au prix de 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser la parcelle.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de désaffecter et de déclasser la parcelle AD 292 ;
- d'approuver la vente de la parcelle AD 292 pour un prix de 500 € et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette cession.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## **6 – Transférer la compétence d'Eclairage public à Hérault Energies**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'Hérault Energies, grâce à son expertise technique, accompagne les collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets d'éclairage public tout en prenant en compte de nombreux impératifs qu'ils soient économiques, environnementaux, réglementaires ou sécuritaires.

Monsieur le Maire précise au conseil :

- que l'éclairage public représente près de la moitié de la consommation d'électricité des communes et que la maîtrise de l'éclairage public est donc une source importante de réduction des consommations électriques.
- que la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, les matériels anciens vont être remplacés par des technologies modernes, potentiellement très économes en énergie.

Monsieur le Maire propose au conseil de transférer au Syndicat Hérault Energies la compétence Eclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## **7 – Recensement population 2026**

Monsieur le Maire précise au conseil que le recensement de la population a lieu tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire précise qu'en 2026, le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 pour la commune de Saint-pons de Thomières.

Monsieur le Maire propose pour le bon déroulement du recensement de recruter six agents recenseurs

La commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'état.

Monsieur le Maire précise que Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. **Il est fixé librement par délibération.**

Monsieur le Maire précise que quel soit le choix du mode de rémunération, celle-ci ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Monsieur le Maire propose au conseil de recruter des 6 agents recenseurs, donc de modifier le tableau des effectifs et de fixer la rémunération de ces agents sur la base de l'indice brut 367 – majoré 368 de la fonction publique.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **8 – Recherche et éradication de termites**

Concernant la lutte contre les termites, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal peut délimiter des zones de son territoire à l'intérieur desquelles le Maire peut enjoindre, par arrêté, aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non, de procéder à des recherches, ou à des travaux préventifs, ou à l'éradication de ces insectes.

Vu l'arrêté préfectoral du créant une zone de surveillance et de lutte contre les termites sur l'ensemble du département de Considérant que des zones du territoire de la commune sont contaminées par les termites,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- que les pouvoirs d'injonction du maire en matière de lutte contre les termites s'appliqueront à l'ensemble du territoire ;

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à la lutte contre les termites sur la zone ainsi délimitée.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **9 – Convention de LEG à la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil que M PROUST-RENAUDON Jacky souhaite faire un leg d'un montant de 90 000 € à la commune pour l'entretien (hors entretien courant) et les travaux nécessaires pour conserver l'orgue en bon état de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de LEGS avec M PROUST-RENAUDON Jacky, le légateur et l'association Jean Ribot et des amis de l'Orgue de Saint-Pons.

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **10 - Périmètre Délimité des Abords**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition des Architectes des Bâtiments de France (ABF) de créer un nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune autour des monuments historiques.

Monsieur le Maire présente le périmètre validé par le bureau d'études et l'ABF.

Monsieur le Maire précise au conseil que la commune doit se prononcer sur cette proposition de délimitation et faire sa réponse auprès des ABF. Que cette proposition de nouveau périmètre, fera tout de même l'objet d'une consultation publique plus tard. Le document concerné, incluant le projet de périmètre a été transmis au préalable de ce conseil, aux conseillers municipaux pour leur permettre d'exprimer leurs observations.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au PDA

**Après débat, proposition adoptée à la majorité.**

1 voix contre et 1 abstention

#### **11 - Signalisation place publique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande du GASP de baptiser le square où se situe le monument dédié aux Saint-Poniens, sur le foirail en hommage à M Gabriel Rodriguez.

Monsieur le Maire précise que suite à cette demande, le conseil en date 24 septembre a souhaité un délai de réflexion afin de se prononcer au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition du GASP, qui propose d'installer un panneau d'information générale sur le square où se situe le monument dédié aux Saint-Poniens

**Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.**

## 12 - Questions diverses

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal et fait état des éléments suivants :

- Rappelle le dossier d'abatage de deux platanes sur la place du foirail. En rappelant que ces 2 sujets avaient été diagnostiqué avec un état sanitaire très dégradé, pouvant poser des problèmes de sécurité. Des photos des platanes creux en intérieur ont été présentées aux conseillers municipaux.  
Ces travaux ont été réalisés sous le contrôle de l'agence technique départementale et conformément à la réglementation en vigueur ;
- Que le service des routes du département de l'Hérault a été sollicité pour passer le secteur des Tuileries (sortie d'agglomération vers zone artisanale) à une limitation de vitesse à 70km/h ainsi qu'une interdiction de dépassement pour plus de sécurité sur cette zone urbanisée ;
- Que des nouvelles plantations de Pins parasols ont été réalisées au pôle sportif et loisirs de l'espace gare: Travaux Réalisés par les agents du service technique ;
- Que le chantier solidaire de la Salle des fêtes (Peintures) est pratiquement terminé avec un excellent travail réalisé par les employés du chantier solidaire.
- Le Changement du Préfet de l'Hérault : M François Xavier Lauch remplacé par Mme Chantal MAUCHET nommée Préfète de l'Hérault ;
- Prochaine date des vœux : Vendredi 09 janvier 2026 ;
- Que la Cérémonie des vœux est prévue le vendredi 09 janvier 2026 ;
- Qu'un tournoi de badminton est organisé le Jeudi 11 décembre par le Lycée Jacques BREL dans le cadre du TELETHON ; l'ensemble du Conseil est invité ;
- Que La Maison de Santé des Hauts Cantons a été retenue par l'ARS Occitanie pour accueillir le dispositif « Un médecin près de chez vous ». Afin de permettre leur installation dans de bonnes conditions, la mairie apporte son soutien en meublant et en aménageant un cabinet dédié au sein de la MSP. L'objectif est de garantir un accueil opérationnel dès l'arrivée des praticiens et d'améliorer rapidement l'offre de soins pour les habitants ;
- Que le dispositif « docteurs juniors » sera mis en place sur notre territoire à partir de 2026 ;
- Que des panneaux représentant les sites remarquables de Saint-Pons seront installés sur le mur de la Grand rue ;
- Propose de prendre une Motion de soutien au CAUE de l'Hérault. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Bruno GIRONA :**

- Propose au conseil municipal, d'organiser une visite de l'usine d'eau de La Salvetat en début d'année 2026 ;
- Demande si dans le cadre du projet d'extension du cimetière, des arbres vont être laissés en place, notamment pour préserver le vis à vis des habitations proches. M le Maire précise que l'étude de faisabilité a pris en compte cet élément de préservation des plantations et du vis-à-vis des habitations ;

**Madame Pascale SEGONNE CATHALA :**

- Demande des nouvelles concernant les immeubles qui avaient été classé « Péril ». M le Maire précise que l'immeuble avenue de la gare a été consolidé par le propriétaire et concernant l'immeuble Route de Narbonne, ce dernier est toujours en procédure avec la copropriété concernée ;

**Monsieur Thomas FABRE :**

- Rappelle la tenue du calendrier de Noël durant le mois de décembre et invite les conseillers à s'y joindre suivant leur disponibilité ;

**Madame Claude LAFON :** Demande ce que cela représente pour une commune d'être classée en Zone de Revitalisation Rurale. M le Maire précise que cela permet notamment aux entreprises, professions libérales, implantées sur une commune concernée, de pouvoir bénéficier d'exonérations de cotisations fiscales et sociales. Permet également un soutien renforcé aux communes concernées. M le Maire informe également que la ZRR est requalifiée en FRR (France Ruralités Revitalisation).

Séance levée à 20 H 55

La secrétaire de séance,



Delphine GAZEL

Le Maire,



André ARROUCHE.